



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *Séance du 24 Novembre 2011*

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Louis LOPPÉ, Mme Michèle LEMERCIER, M. Christophe BÉCHU, Mme Simone RABINEAU, M. Arnaud MOUSSAY, Mmes Blandine CHRÉTIEN, Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard HUARD, Mmes Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Daniel FOUGERAIS, Mmes Sylvie BLIN, Denise CARDINAL, Georgette TOUCHEFEU, Mlle Odile REBOURCIER, Mme Sylvie RUAMPS, MM. Stéphane BIGOT, Christophe BETTON, Max DERENNE

Étaient représentés : Mmes Annick GILLES, Christine BERTHELOT et Mr Christophe DESMAS qui avaient donné procuration respectivement à Mme Simone RABINEAU, Melle Odile REBOURCIER et Mme Sylvie RUAMPS conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du est adopté par tous les présents.

Mme Jacqueline PAPOUIN a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N° 30-2011 : Passation d'un contrat de maintenance pour la tribune télescopique de l'Espace Clair de Lune avec la Société Master Tribune de La Verrie (85), pour une durée ferme de deux ans (1/10/2011 au 30/09/2013) , sur la base d'une redevance forfaitaire annuelle de 1 440,00 € H.T.

N° 31-2011 : Fixation des tarifs des différentes activités organisées par le Service Jeunesse pendant les vacances de la Toussaint

N° 32-2011 : Attribution du marché pour acquisition « d'une tondeuse à gazon frontale avec chargement direct » auprès des Ets Boisard d'Ernée pour un montant de 12 200 € H.T.

N° 33-2011 : Prorogation de six mois (26 octobre 2011 au 15 avril 2012) de la location du logement social « la Basse Lande de Vahais » pour un loyer mensuel de 250 €.

N° 34-2011 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis « Les Bizeuls » avec effet au 8 Novembre 2011 sur la base d'un loyer mensuel de 430 €.

N° 35-2011 : Attribution du marché « fauchage des talus des voies rurales et communales –pour la période du 1^{er} Novembre 2011 au 30 Octobre 2014 au :

* Ets PAINCHAUD d'Ernée pour le lot n° 1 secteur nord-est de la commune

* Ets PICHOT d'Ernée pour le lot n° 2 secteur nord-ouest de la commune

sur la base de 58 € H.T. le km de voie fauchée, y compris signalisation temporaire.

N° 36-2011 : Attribution du marché « travaux d'exhumations – Section F – Rangées E à N» du cimetière communal , à l'entreprise Pompes Funèbres Privés Cossé Funéraire d'Ernée pour un montant de 22 082,50 € H.T.

N° 37-2011 : Attribution du marché « réfection de trottoirs rue de la Longraie et assainissement eaux pluviales rue de la Loire » à l'entreprise LATP d'Ernée pour un montant de 39 994 € H.T.

N° 38-2011 : Attribution du marché voirie « aménagement de la rue Jeanne d'Arc » à l'entreprise LATP d'Ernée pour un montant de 99 895,17 € H.T.

CONSTRUCTION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS ENTREPRISES SUITE A APPEL D'OFFRES

Sur le rapport de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés entreprises suivants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
Lot 01 – Gros Oeuvre	SAS ART BATI-35370 ERELLES	482 867,01 €
Lot 02 – Charpente-Bardage-Couvert	REBOURS- 53200 AMPOIGNÉ	243 806,00 €
Lot 03 – Couver.Zinc-bardage zinc	SARL HARDY-53360 QUELAINES	107 907,86 €
Lot 04 - Etanchéité	FOUGERAIS D'ETANCHEITE-35133 ROMAGNÉ	13 887,40 €
Lot 05 – Menuiserie ext.PVC/ALU	BARON – 53810 CHANGÉ	121 442,00 €
Lot 06 – Menuiseries Int.	BABIN-JAMES – 53940 st berthevin	111 728,21 €
Lot 07 – Cloisons sèches	COULANGE – 53500 ERNÉE	128 766,61 €
Lot 08 – Carrelage/Faïence	SARL SOL 2000 – 53970 L'HUISSERIE	82 581,22 €
Lot 09 – Peinture/Revêtement	PINCON Bernard – 53500 ERNÉE	70 012,40 €
Lot 10 - Plomberie	BAHIER PECÉM – 53500 ERNÉE	95 194,07 €
Lot 11 – Chauffage/Ventil.	BAHIER PECÉM – 53500 ERNÉE	110 604,93 €
Lot 12 - Electricité	SMEC – 53006 LAVAL	165 194,84 €
	TOTAUX	1 733 992,55 €

représentant un montant global de travaux de 1 733 992,55 € H.T. soit environ + 5 % par rapport à l'estimation prévisionnelle qui avait été établie sur la base de 1 649 300 € H.T.

Monsieur le Maire précise que le chantier devrait démarrer en février 2012 pour une livraison à l'été 2013.

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE 11 RUE GAMBETTA

Afin de servir d'annexe de rangement notamment pour le mobilier de la Salle Constant Martin, le Conseil Municipal à l'Unanimité décide de procéder à l'acquisition de l'immeuble voisin situé 11 rue Gambetta au prix de 13 000 €, frais en sus à la charge de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer à cet effet l'acte à intervenir.

DEVELOPPEMENT LOCAL

CREATION DE LA RUE BLERIOT – ACQUISITIONS FONCIERES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 Juin 2011 le Conseil Municipal a adopté le fuseau de la future voie de liaison reliant les Sémondières à la route de Laval dénommée rue Blériot

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, donne son accord pour procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à l'emprise de cette future voie soit 4 324 m² auprès de Mr et Mme Louis Loppé et 230 m² auprès de la SCI les Sémondières, au prix de 2 € le m², frais de bornage et de notaire en sus..

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle voie sera réalisée par tranches en commençant par le côté route de Laval en concordance avec les travaux d'aménagement du lotissement privé « L'Escale ».

(Monsieur Loppé, directement concerné par cette délibération, n'a pas pris part ni au débat, ni au vote.*)

LOTISSEMENTS PRIVÉS DE L'ESCALE, « LE CLOS DE LA SCIERIE » ET - LES HAUTS DU DOMAINE »-

:1 - ADOPTION DES CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC LES AMENAGEURS POUR INTEGRATION FUTURE DE CES LOTISSEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de création des lotissements privés suivants :

- * lotissement de « L'Escale », situé quartier des Sémondières, comprenant 26 parcelles (* idem)
- * lotissement « Le Clos de la Scierie » situé rue du Vétérinaire Ramon, comprenant 6 parcelles.
- * lotissement « Les Hauts du Domaine » situé Bld de la République, comprenant 12 parcelles.

Les aménageurs de ces lotissements s'engageant à réaliser leur projet conformément aux prescriptions techniques de la commune, le Conseil Municipal approuve la convention fixant les conditions d'intégration future des voies et réseaux de ces lotissements dans le Domaine Public communal.

2 – DENOMINATION DES RUES DE CES LOTISSEMENTS

En accord avec les aménageurs et avec la Poste , le Conseil Municipal décide de dénommer les rues de ces lotissements comme suit :

- lotissement de « L'Escale » : rue Léon MORANE (* idem)
- lotissement « Le Clos de la Scierie » : Le Clos de la Scierie
- lotissement « Les Hauts du Domaine » : « Résidence Les Hauts du Domaine »

INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES LOTISSEMENTS PRIVÉS « RESIDENCE DU STADE » et « LE DOMAINE 1 » - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES DE TRANSFERT

Le Commissaire Enquêteur ayant émis un avis favorable suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 20 octobre au 4 novembre, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intégrer par acte notarié les voies et réseaux de la Résidence du Stade et du Domaine 1 , dans le domaine public communal.

INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DU LOTISSEMENT PRIVÉ « LE DOMAINE 2 » - MISE EN ŒUVRE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE

Ce lotissement comprenant 13 lots , étant aujourd'hui achevé et les travaux après réception étant conforme au cahier des charges, sur demande de l'aménageur le Conseil Municipal donne son accord pour diligenter une enquête publique en vue de l'intégration de ce lotissement dans le domaine public communal.

AFFAIRES FINANCIERES

REFORME DE LA FISCALITÉ DE L'AMENAGEMENT – MISE EN PLACE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT EN REMPLACEMENT DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

A compter du 1^{er} Mars 2012 la Taxe Locale d'Equipelement sur les permis de construire sera remplacée, de par la loi, par la Taxe d'Aménagement.

Après avoir acté ce nouveau dispositif qui s'applique de droit à toutes les communes, le Conseil Municipal, sur proposition de la commission, décide de fixer le taux de cette Taxe d'Aménagement. à 1,65% (contre 2% avec l'ancienne T.L.E.) l'objectif étant de ne pas augmenter la fiscalité existante sur les permis de construire et ce afin de ne pas pénaliser la construction.

Le Conseil Municipal décide par ailleurs d'instituer un dispositif d'exonération partielle pour les pétitionnaires bénéficiaires d'un Prêt à Taux Zéro. , les opérations très sociales et les commerces de détail d'une surface inférieure à 400 m².

EXTENSION DU GROUPEMENT DE COMMANDES « IDENTIFICATION DES ZONES HUMIDES » AUX COMMUNES DE LA BIGOTTIERE, VAUTORTE et LA PELLERINE

La Commune est chef de file d'un groupement de commandes visant à identifier en milieu rural les zones humides de 11 communes.

Les communes de La Bigottiere, Vautorte et la Pellerine, souhaitant intégrer ce groupement, le Conseil Municipal donne son accord pour augmenter le marché du prestataire , la société Proxalys Environnement , de 74 100 € H.T. à 90 935 € H.T., la quote-part de la commune n'étant pas modifiée.

SERVICE ESPACES-VERTS – INSTALLATION D'UNE SERRE CHAUDE RUE A.PARÉ

Le service des espaces-verts est aujourd'hui regroupé rue A.Paré, sauf la production florale qui est restée rue Jeanne d'Arc. La production florale comprend deux serres :

- * une serre froide dont le transfert rue A.Paré sera réalisée pendant l'hiver en régie,
- * une serre chaude qui, compte tenu de son état et de sa structure, n'est pas démontable.

Après descriptif, le Conseil Municipal décide donc de lancer une consultation pour faire l'acquisition-installation d'une nouvelle serre chaude d'environ 300 m² répondant aux besoins du service, plus économe en chauffage et reliée à une réserve de récupération d'eau potable de 50 m³, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 50 000 € H.T.

AFFAIRES COMMERCIALES

CANDIDATURE DE LA COMMUNE A UNE NOUVELLE OPERATION URBAINE DE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES (FISAC) : MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION POUR ETABLISSEMENT D'UNE ETUDE PREALABLE

La commune a fait acte de candidature auprès de la délégation régionale du Ministère du Commerce et de l'Artisanat pour obtenir un 3^{ème} FISAC en vue de redynamiser le commerce, l'artisanat et les services sur la commune.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal, lecture faite du cahier des charges, décide de lancer une étude préalable permettant d'établir un diagnostic de la situation actuelle mais aussi de faire émerger les initiatives pouvant être mises en œuvre en concertation avec les acteurs locaux pour conforter l'offre locale en matière de commerce, d'artisanat et de services.

MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU MARCHÉ DE MOBILIER URBAIN D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ

La commune dispose aujourd'hui en ville de cinq « panneaux-vitrines » à vocation d'information municipale (plan de ville) et de publicité. Le contrat du prestataire étant arrivé à échéance, le Conseil Municipal décide de lancer, pour une durée de douze ans, un nouveau marché de mobilier urbain d'information et de publicité à concurrence de sept « panneaux-vitrines » dont les emplacements définitifs seront fixés en concertation avec la future société qui sera retenue.

SPORTS

CONSTRUCTION DE NOUVELLES TRIBUNES AU STADE : ADOPTION DU PROJET - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de nouvelles tribunes. Ces tribunes implantées sur le terrain d'honneur seront d'une capacité de 175 spectateurs et offriront une double visibilité à la fois sur le terrain d'honneur et le terrain annexe A. Conçues en charpente métallique ces tribunes seront fermées sur le côté par des murs en rideau vitré. L'accessibilité sera assurée par l'installation d'un élévateur, les sièges étant fixes ou rabattables en matériau de synthèse.

La conception de ces tribunes couvertes donnera la possibilité à la commune d'aménager à terme des vestiaires sous les gradins ce qui permettra au club de bénéficier d'installations conformes aux nouvelles normes imposées par la Fédération Française de Football.

Le Conseil Municipal adopte ce projet de nouvelles tribunes et autorise Monsieur le Maire à lancer à cet effet un 'appel d'offres sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 300 000 € H.T. (hors honoraires) et à déposer le permis de construire à intervenir, l'objectif étant de livrer cet équipement pour fin 2012. (1 abstention : Mme Ruamps).

AMENAGEMENT URBAIN

LOCATION DU LOCAL COMMUNAL 23 AVENUE DE LA LIBERATION A LA SARL LATP (LEGROS AMENAGEMENTS TRAVAUX PUBLICS).

Sur proposition de la commission aménagement urbain, le Conseil Municipal décide de louer à l'entreprise LATP qui a décidé d'implanter son siège social à Ernée, les locaux communaux anciennement occupés par les inséminateurs 23 Avenue de la Libération ainsi qu'une partie du terrain de la gare (d'environ 2 300 m²) situé entre la déchetterie et le bâtiment de stockage de la commune, pour un loyer mensuel de 400 € H.T. à compter du 1^{er} décembre 2011.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX France TELECOM ET E.D.F., AVENUE DE PARIS 2^e SEQUENCE - ADOPTION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE SDEGM

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Mayenne va en 2012 effacer à la demande de la commune l'ensemble des réseaux téléphoniques et électriques de l'Avenue de Paris entre la Chapelle de Charné et la rue du Douanier Rousseau. Ces travaux s'élèvent à 135 000 € H.T. pour les réseaux électriques et 36 000 € TTC pour les réseaux téléphoniques.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention à intervenir avec le SDEGM fixant notamment la participation financière de la commune à 87 750 € H.T. pour les réseaux électriques et à 36 000 € TTC pour les réseaux téléphoniques.

RACCORDEMENT DU PARC DE LA MISSION 2 AU RESEAU E.D.F. - ADOPTION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC ERDF

ERDF va prochainement procéder au raccordement basse tension des deux parcelles du Parc d'Activités de la Mission 2.

A cet effet le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec ERDF pour le passage de cette conduite souterraine sur terrain communal.

ETABLISSEMENT D'UN AVANT-PROJET POUR REALISATION D'UNE SALLE DE REUNIONS DANS LES ANCIENNES CLASSES DES CHATELETS : APPEL A CONCEPTEUR

La troupe théâtrale ayant libéré les anciennes classes qu'elle occupait aux Châtelets, sur proposition de la commission patrimoine et après visite des lieux, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour créer dans ces locaux une salle de réunions qui pourrait recevoir environ 60 personnes avec hall d'accueil, vestiaires-sanitaires, voire coin cuisine et autorise à cet effet Monsieur le Maire à lancer à un appel à maître d'œuvre pour établissement d'un avant-projet.

SALLE CONSTANT MARTIN : AMENAGEMENT D'UNE TERRASSE SUD

Après avoir pris l'avis de Mme LEGRAND, chargée du suivi-animation « centre ancien protégé », le Conseil Municipal donne son accord pour aménager à l'occasion des travaux de la rue Jeanne d'Arc une terrasse d'environ 280 m² donnant sur l'actuel parking de cette rue et autorise Monsieur le Maire à déposer à cet effet une demande de permis de construire sur la base d'un avant-projet qui sera préalablement présenté à la commission.

AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT CHEMIN DE ROGER – PASSAGE ALLÉE MASSENET

Après présentation de ce projet, le Conseil Municipal décide d'aménager un petit parking de quartier de huit stationnements allée Massenet à l'usage des riverains et d'aménager à cette occasion un point de regroupement des ordures ménagères sur la base d'une dépense prévisionnelle de 26 000 € TTC.

AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT

CONSTRUCTION DE LA LIGNE THT COTENTIN-MAINE - ADOPTION DE LA CONVENTION DE SERVITUDES A INTERVENIR AVEC RTE ET REVERSEMENT DES INDEMNITÉS DE DEBOISEMENT AUX RIVERAINS

La commission agriculture et la commission environnement ayant pris connaissance des plans parcellaires détaillés de la future ligne THT en traversée de la commune ainsi que des enfouissements connexes, le Conseil Municipal acte la convention de servitudes à signer entre RTE et la Commune pour « surplomb des chemins ruraux » et donne son accord pour que l'indemnisation de déboisement attribuée à la commune de 856 € soit reversée aux riverains concernés de la Percherie et de l'Ecotay. (1 abstention : Mme Ruamps – Mr Garnier indirectement concerné par la décision de reversement de cette indemnité, n'a pas pris part ni au débat, ni au vote).

ALIENATION D'UN DELAISSÉ COMMUNAL 'LE HAUT PATIS': SIGNATURE DE L'ACTE DE CÉSSION A INTERVENIR

Le Commissaire Enquêteur ayant émis un avis favorable suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 20 octobre au 4 novembre, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à céder à Mr GATEL, demeurant « Le Haut Patis », un délaissé communal de 512 m², au prix de 0,61 € le m², frais de bornage, d'enquête et de notaire en sus pour l'acquéreur.

ENTRETIEN DE LA TOURBIERE DES BIZEULS - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE LYCEE ROCHEFEUILLE

La tourbière des bizeuls nécessite une technique d'entretien particulière définie par un cahier des charges réalisé par l'Association Mayenne Nature Environnement. Cet entretien est aujourd'hui assuré, dans le cadre d'une convention arrivée à échéance, par le Lycée Rochefeuille.

Ce dispositif donnant satisfaction, sur avis favorable des commissions « agriculture et environnement », le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de reconduction à intervenir avec le Lycée Rochefeuille, pour la période de septembre 2011 à Juin 2014.

JEUNESSE - CULTURE

MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET « ARTS VISUELS » A L'ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ET D'UN SPECTACLE AVEC LE GROUPE « ZUT » A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE LAIQUE

Sur le rapport de la commission « Education » le Conseil Municipal décide d'accompagner ces deux projets et d'accorder à l'Amicale Laïque une aide exceptionnelle de 750 € pour chacune de ces deux projets.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « Les BIZEULS , GARDERIE GAVROCHE, et LES CHATELETS »- PASSATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE LA MAYENNE POUR 2011 à 2014

La CAF accompagne depuis plusieurs années la politique jeunesse de la ville dans le cadre de ses actions sociales en faveur des familles. Ce partenariat étant prépondérant pour le bon fonctionnement des Bizeuls, de la Garderie « Gavroche » et des Châtelets , le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} Janvier 2011 au 31 décembre 2014 avec la CAF 53 et la MSA 53.

OPERATIONS « ARGENT DE POCHE » BILAN 2011 ET RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR 2012

En 2011, 31 jeunes ont participé aux chantiers « Argent de Poche » animés par le service jeunesse.. Ces opérations connaissant un vif succès le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2012 ce dispositif qui est ouvert de jeunes de 16 et 17 ans .

GESTION DU CINEMA – RECONDUCTION DU CONTRAT DE GERANCE POUR 2012

Le cinéma a, pour différentes raisons, connu une baisse de fréquentation en 2011 ce qui a généré un déficit d'exploitation de 3 000 €.

Prenant acte de cette situation et en attendant du numérique, le Conseil Municipal autorise la reconduction pour 2012 du contrat de gérance en cours avec Monsieur BARBÉ en y apportant les modifications principales suivantes :

- * le tarif public normal reste fixé à 5,80 € mais les abonnés pourront désormais bénéficier d'une carte fidélité dont le prix sera réduit de 48 € à 42 € pour rendre ce tarif plus attractif.
- * les tarifs ciné-jeunes jusqu'à 17 ans sont portés de 4,00 € à 4,20 € l'entrée
- * les séances à 14H30 sont portées de 3,00 € à 3,50 €

Le Conseil Municipal décide par ailleurs de participer à l'apurement du déficit de gestion constaté pour 2010 à concurrence d'un versement exceptionnel de 3 000 € et d'augmenter la participation communale aux frais de gérance de 5 300 € à 8 000 € pour 2012.

Sur proposition de Monsieur le Maire la commission rencontrera plusieurs fois par an le gérant pour faire un point régulier sur le cinéma.

INTERCOMMUNALITÉ

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP DE LA RÉGION D'ERNÉE

Depuis le 15 Juillet 2011 le SIAEP assure en toute autonomie sa gestion qui était jusqu'à présent placée sous la responsabilité du Directeur Général des Services de la Commune. Le Conseil Municipal adopte à cet effet les nouveaux statuts modificatifs dudit syndicat.

MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN DE JUVIGNÉ , ST HILAIRE DU MAINE, ST PIERRE DES LANDES , MONTENAY et ERNÉE

Le château du Feu de Juvigné ayant été classé en 2011 Monument Historique et l'étang neuf de Juvigné reconnu comme site sensible, le Conseil Municipal approuve le nouveau périmètre de la Zone de Développement Eolien qui a été réduit en conséquence pour préserver ces sites.

PERSONNEL

RENUMERATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS 2012

La commune fait appel chaque année à des animateurs saisonniers pour les activités du service jeunesse. Pour 2012 ces animateurs seront rémunérés comme suit :

* <u>Animations sur site</u> : forfait journalier	2011	2012
	(+ 0,9 % valeur du point de l'indice)	
- poste d'animateur diplômé	42,51 €	42,89 €
- poste d'animateur stagiaire	37,20 €	37,53 €
- poste de sous-directeur	46,55 €	46,97 €
* Forfait ½ journée (matin ou après-midi) 50 % du forfait journalier		
* <u>Animations et encadrement des camps « transplantés »</u>		
* Rémunération complémentaire sur la base de 3 Heures par nuitée		
- poste d'animateur diplômé ou stagiaire :	17,42 €	17,57 €
- poste de sous-directeur	19,98 €	20,16 €

Etant précisé que ces animateurs bénéficient par ailleurs de la Gratuité des Repas.

* Animations ponctuelles et encadrement des jeunes aux Châtelets (animateur stagiaire ou diplômé BAFA) :

* Rémunération horaire sur la base de l'indice du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^e classe, soit Brut 297 Majoré 295 – Valeur au 1/01/2011 soit 9 € de l'heure.

RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU GESTIONNAIRE POUR L'ESPACE CLAIR DE LUNE ET INTEGRATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI SUR LE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

➤ Afin de remplacer l'agent contractuel qui souhaite mettre un terme à son activité de gestionnaire de l'Espace Clair de Lune, le Conseil Municipal décide de lancer un appel à candidatures sur le grade d'adjoint technique 2^e classe, avec effet au 1^{er} Février 2012, étant convenu que cet agent aura également vocation à gérer les salles E et E' du COSEC et à plus long terme l'ensemble du COSEC.

➤ Le Conseil Municipal donne par ailleurs son accord pour intégrer un jeune actuellement en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, sur le grade d'adjoint administratif avec effet au 1^{er} mars 2012.

QUESTION DIVERSE

OPERATION CENTRE ANCIEN PROTÉGÉ – RECONDUCTION DU SUIVI-ANIMATION POUR 2012/2014 : APPEL A CONCEPTEUR

Le contrat de l'architecte en charge du suivi-animation de l'opération Centre Ancien Protégé arrivant à échéance le 31 décembre 2011, afin de poursuivre cette démarche le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à une nouvelle consultation pour reconduire une mission de suivi-animation sur la période 2012/2014

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire

Jacqueline PAPOUIN

Gérard LEMONNIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.